



Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2022-2023

Commission plénière du vendredi 27 janvier 2023

Compte rendu

Sommaire

Pages

LA PLACE DE L'ASSOCIATIF DANS LA SOCIÉTÉ ACTUELLE

- INTRODUCTION PAR M. GEOFFROY CARLY, DIRECTEUR DES CENTRES D'ENTRAÎNEMENT AUX MÉTHODES D'ÉDUCATION ACTIVE (CEMÉA BELGIQUE) ET MEMBRE DU COLLECTIF 21 2
- EXPOSÉ DE M. ALAIN WILLAERT, COORDINATEUR GÉNÉRAL DU CONSEIL BRUXELLOIS DE COORDINATION SOCIOPOLITIQUE 2
- EXPOSÉ DE M. GEOFFROY CARLY, DIRECTEUR DES CENTRES D'ENTRAÎNEMENT AUX MÉTHODES D'ÉDUCATION ACTIVE (CEMÉA BELGIQUE) ET MEMBRE DU COLLECTIF 21 3
- ECHANGE DE VUES
(Orateurs : Mme Véronique Jamoulle, Mme Delphine Chabbert, M. Petya Obolensky, M. Pierre-Yves Lux, Mme Farida Tahar, Mme Nicole Nketo Bomele, M. Alain Vander Elst, Mme Barbara Trachte, ministre-présidente, M. Alain Willaert et M. Geoffroy Carly) 4
- CLÔTURE 13

Présidence de Mme Magali Plovie, présidente

La commission plénière est ouverte à 14h05.

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la commission plénière est ouverte.

**LA PLACE DE L'ASSOCIATIF
DANS LA SOCIÉTÉ ACTUELLE**

Mme la présidente.- Je me réjouis du débat que nous allons mener aujourd'hui sur la place de l'associatif dans la société actuelle, car c'est un sujet important qui concerne au premier chef la Commission communautaire française.

Plusieurs groupes politiques sont présents, de même que la ministre-présidente. Nous commencerons par une présentation de M. Geoffroy Carly, directeur des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMÉa) et membre du Collectif 21, et de M. Alain Willaert, coordinateur général du Conseil bruxellois de coordination sociopolitique, également membre du Collectif 21.

La présentation sera suivie d'un tour de parole pendant lequel les groupes politiques disposeront chacun de dix minutes. Les questions porteront sur l'exposé des deux intervenants. Le Gouvernement, représenté par Mme Barbara Trachte, disposera de quinze minutes. Les intervenants pourront ensuite répondre aux questions pendant quinze à vingt minutes.

**INTRODUCTION PAR M. GEOFFROY CARLY, DIRECTEUR DES
CENTRES D'ENTRAÎNEMENT AUX MÉTHODES D'ÉDUCATION
ACTIVE (CEMÉA BELGIQUE) ET MEMBRE DU COLLECTIF 21**

Geoffroy Carly, directeur des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMÉa Belgique).- Il est important que nous soyons accueillis dans la présente enceinte, les questions que nous venons vous poser étant éminemment démocratiques.

Le Collectif 21 est une aventure un peu étrange, puisqu'il résulte du regroupement d'institutions diverses relevant des champs de la santé, de la culture, du social et de l'éducation permanente. Il a été créé en 2021, alors que nous allions fêter le centenaire de la loi de 1921 reconnaissant le fait associatif et autorisant la société civile à se réunir autour d'autres objets que l'activité marchande et commerciale.

Au même moment, le Code des sociétés et des associations, qui allait intégrer complètement les associations en son sein, entré en vigueur. Les optimistes constateront qu'une telle intégration ne change pas grand-chose dans les faits, voire qu'elle protège davantage les associations à certains égards.

En parallèle, elle inscrit symboliquement le champ associatif dans une série de logiques et de fonctionnements s'approchant davantage du monde des sociétés. Or, sans critiquer particulièrement ce dernier, le Collectif 21 estime que les champs associatif et marchand ne répondent pas nécessairement aux mêmes ambitions ni logiques. Nous percevons dès lors un risque dans cette intégration.

Nous nous sommes rassemblés autour de cette question, nous demandant comment le champ associatif pouvait

continuer à relever un défi démocratique et à jouer le rôle d'aiguillon de la démocratie en révélant des priorités sociales et politiques, et en agissant sur des terrains divers.

Nous avons, pour ce faire, interrogé différents acteurs du champ associatif aujourd'hui, sur les piliers qui constituent une organisation interne assez importante de notre pays, l'histoire de l'associatif, son économie, ou encore les rôles des différentes associations.

Nous nous sommes réellement efforcés de dresser un panorama complet. Ce travail a porté deux fruits, avec d'ailleurs l'appui non négligeable de la Commission communautaire française.

Nous avons d'une part publié un livre, dont je disais tout à l'heure que les meilleurs d'entre vous – autrement dit, celles et ceux qui resteront jusqu'à la fin – pourront bénéficier.

(Rires)

D'autre part, nous avons réalisé un documentaire qui offre un aperçu général du champ associatif aujourd'hui, non pas dans toutes ses composantes mais bien dans une série de réalités que vivent actuellement les associations.

Nous œuvrons à faire vivre tant le livre que le documentaire, qui sont destinés à la fois aux acteurs de l'associatif proprement dits et au champ politique, afin que les associations soient, demain davantage qu'aujourd'hui, reconnues comme partenaires des pouvoirs publics, mais aussi protégées afin de pouvoir continuer à œuvrer au sein de notre société.

Je cède la parole à Alain Willaert, mon complice du jour, qui va vous dresser le paysage du secteur associatif.

**EXPOSÉ DE M. ALAIN WILLAERT, COORDINATEUR GÉNÉRAL
DU CONSEIL BRUXELLOIS DE COORDINATION SOCIOPOLITIQUE**

M. Alain Willaert, coordinateur général du Conseil bruxellois de coordination sociopolitique.- Historiquement, dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le monde associatif a été considéré comme une composante indispensable de la vitalité de notre modèle démocratique. L'État délègue encore très largement aux associations des missions d'intérêt général dans des domaines variés, dont le social, la santé, l'éducation permanente et la culture, pour ne citer que des thématiques qui nous concernent.

Aujourd'hui, lorsqu'il s'agit de penser et de structurer les rapports entre l'associatif et les pouvoirs publics, deux grands courants idéologiques s'opposent. Je serai volontairement schématique et caricatural, pour bien marquer les différences entre eux. Dans un camp, on trouve celles et ceux qui estiment qu'il est de la responsabilité des seuls mandataires politiques de prendre les décisions et de les faire appliquer, l'associatif étant considéré comme un sous-traitant là où les opérateurs publics ne peuvent se charger entièrement de la tâche. À l'opposé, un autre courant légitime l'associatif comme principal acteur de la mise en œuvre des politiques publiques dans un certain

nombre de domaines, les opérateurs publics n'intervenant que là où l'associatif n'occupe pas le terrain.

Ces deux conceptions sont présentes au sein même de chaque parti politique, si bien que la qualité des rapports entre pouvoirs publics et associatif peut varier d'une législature à l'autre suivant les coalitions en place, mais aussi selon les convictions personnelles de chaque ministre.

À chaque début de législature, les cadres associatifs sont donc amenés à rencontrer leur ministre de tutelle et à s'interroger sur le mode de relations qui sera instauré pour les quatre ou cinq ans à venir. Ce n'est pas sans conséquence sur la sérénité, la continuité, voire la pérennité de l'action associative. Pire, on trouve des mandataires politiques qui, secondés par quelques acteurs économiques, rêvent de ne plus devoir composer avec les corps intermédiaires et de gouverner en s'adressant directement et uniquement à chaque individu.

On peut trouver une raison à ce désamour : les cadres associatifs ne sont pas des élus du peuple. Nous avons en effet été engagés dans le cadre de contrats de travail et personne n'a voté pour nous. Aujourd'hui, plusieurs dangers menacent l'associationnisme et la place centrale qu'occupent actuellement les corps intermédiaires dans le fonctionnement démocratique de notre société.

Le premier est la tentation illibérale. Pour faire bref, une démocratie illibérale est dirigée par un pouvoir fort, élu par le peuple, mais qui, pour gouverner comme il l'entend, rend poreuse la séparation des pouvoirs et réduit le dialogue entre pouvoir politique et société civile organisée. Je me permets d'ailleurs de vous renvoyer au dernier rapport de la Ligue des droits humains sur la Belgique à ce propos.

Le deuxième danger est la négation de la spécificité associative et sa dissolution dans le libéralisme économique. La mise au rebut de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations, ainsi que l'intégration de celle-ci dans le Code des sociétés, a non seulement une portée symbolique – l'association ne se distingue plus de la société commerciale que par l'affectation des recettes –, mais présage d'une mise en concurrence directe avec le secteur marchand dans la mise en œuvre des politiques publiques, notamment via les appels d'offres, que nous dénonçons fermement.

Le troisième danger, à savoir l'inflation administrative à laquelle elles sont soumises, est peut-être le plus palpable dans la gestion quotidienne des associations. Sous couvert de lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent, le nombre d'actes légaux imposés aux associations est impressionnant. Quelqu'un peut-il m'expliquer objectivement la nécessité pour une nano-ASBL de remplir le registre UBO ?

Sous le prétexte d'un contrôle précis de la bonne utilisation des deniers publics, les associations rémunérées pour la mise en œuvre de politiques publiques sont priées de fournir, dans bien des secteurs, des tableaux précis grâce auxquels le fonctionnaire gestionnaire de dossier peut tracer la commande, le paiement et le cadre d'utilisation de la bouteille d'eau à 0,85 euro achetée à la supérette du quartier.

Cette perte de confiance désespère les citoyens de s'associer ou d'accepter un mandat dans un organe

d'administration. Trouver des administrateurs d'ASBL devient très difficile.

Après ces constats, j'amène une proposition : afin de rompre avec les dérives que je viens de mentionner, il nous paraît fondamental d'inscrire les rapports entre milieux associatifs et pouvoirs publics dans une « coopération conflictuelle » bien comprise. Selon le sociologue Abraham Franssen, on distingue deux pôles dans le rapport social : la coopération et le conflit. Pour le premier, on coopère parce que l'on a un enjeu commun, même si les objectifs ne sont pas toujours les mêmes. Pour le second, chaque acteur a ses intérêts, ses valeurs, sa spécificité. Une relation de coopération conflictuelle entraîne un rapport social fort.

Si nous appliquons ce schéma aux relations entre associations et pouvoirs publics ; dans un rapport de coopération conflictuelle, l'association peut être pleinement considérée comme une actrice lorsqu'elle coopère à un enjeu commun au plus haut niveau de généralité, à savoir le bien public, mais qu'en même temps, elle peut faire entendre sa voix, ses intérêts, ses divergences et agir comme un contre-pouvoir.

Dans les autres cas de figure, c'est évidemment beaucoup moins satisfaisant. S'il y a uniquement de la coopération et plus aucune volonté ou capacité de conflit, l'association n'est plus qu'un associé asservi, un auxiliaire, effectuant des missions élaborées par les pouvoirs publics, sans avoir de marge de manœuvre parce que le financement en dépend. En revanche, la posture inverse ne permet plus la coopération. Si l'association est exclusivement dans le conflit, elle endosse une posture de marginal contestataire.

Cette coopération conflictuelle pourrait-elle être encadrée par un texte légal, une forme de pacte ou de charte, un texte voté et surtout appliqué ?

La confiance entre l'associatif et les pouvoirs publics existe-t-elle encore ? Qu'est-ce qui fonctionne bien ? Qu'est-ce qui pourrait être amélioré ?

Les conditions de subventionnement permettent-elles encore aux associations de remplir leurs missions correctement ? Le Collectif 21 que nous représentons aujourd'hui, dont quelques partenaires sont présents, demande aux partis politiques ce qu'ils en pensent.

EXPOSÉ DE M. GEOFFROY CARLY, DIRECTEUR DES CENTRES D'ENTRAÎNEMENT AUX MÉTHODES D'ÉDUCATION ACTIVE (CEMEA BELGIQUE) ET MEMBRE DU COLLECTIF 21

M. Geoffroy Carly, directeur des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMÉa Belgique). - Je vais essayer de poser succinctement quelques éléments. Un besoin de cadre pour les associations, disions-nous. Nous voudrions poser la question de l'autonomie associative face au besoin de contrôle légitime des autorités publiques. Il ne faut pas opposer ces deux dimensions. Il est normal que les initiatives des associations qui sont légitimes et conformes à des missions de service public soient contrôlées par la force publique.

Cela étant, cela doit être fait avec pondération et proportionnalité, et nous demandons à l'autorité publique de déterminer un cadre qui soit contenant, mais pas contraignant. C'est-à-dire que ce cadre doit permettre de libérer les initiatives associatives, puisque c'est ce qu'on attend d'elles. Si les associations ne peuvent pas remplir

certaines missions de manière plus souple ou plus ajustée que le service public, autant que celui-ci les remplisse lui-même.

Les associations ne sont ni toutes-puissantes, ni impuissantes. Il faut que l'on puisse renouer un dialogue avec les autorités publiques. Or ce dialogue est aujourd'hui souvent contenu dans des enceintes consultatives ou très organisées. Il est intéressant que cela existe, mais la question est de savoir ce que l'on fait de la parole qui émerge dans ces enceintes. Comment faire que ces lieux ne soient pas qu'un pis-aller, une manière d'entendre l'associatif, mais plutôt un réel dialogue où l'expertise associative, différente de celle des services publics, soit reconnue ? Comment coconstruit-on avec les pouvoirs publics, en leur confiant la capacité de structurer, de réguler et de garantir l'intérêt général là où les associations peuvent parfois défendre des intérêts plus particuliers.

Dans l'organisation du soutien aux associations, une série d'éléments génèrent aujourd'hui des difficultés. Vous les connaissez probablement déjà.

Les appels à projets deviennent la norme de travail avec les associations. Ils normalisent les pratiques dans des formes de contrôle qui sont très souvent inintéressantes, avec des calendriers très conjoncturels, alors que l'on répond très souvent à des besoins structurels. Nous ne disons pas cela pour qu'il n'y ait plus d'appels à projets, mais quand l'appel à projets qui veut répondre à un besoin conjoncturel devient structurel, cela affaiblit les associations en les plaçant en situation de dépendance.

Il faut aussi reconnaître qu'il y a du polysubventionnement. Aujourd'hui, beaucoup d'institutions sont financées par différentes voies. Là où les pouvoirs publics voient potentiellement du double subventionnement, nous préférons parler de complémentarité entre différentes sphères d'action associatives. Cela nous permet de jeter des ponts, là où on nous cantonne souvent à un fonctionnement en silo, avec un regard posé par les administrations comme si elles étaient les seules à traiter avec les associations avec lesquelles elles travaillent. En réalité, nous fournissons douze rapports d'activité par an avec quinze tableaux différents, tantôt dans un format Excel, tantôt dans un format libre, etc.

Rendre compte de l'action associative, ce n'est pas produire des camemberts. Souvent, on nous demande du chiffre, et le chiffre est important car nous menons des politiques qui ont une vertu de transformation. Néanmoins, nous devons pouvoir, par rapport à ces chiffres, amener une lecture analytique intéressante qui permet de leur donner de la consistance et de dire à quelle politique ou ambitions ils s'attachent, sans les cantonner à leur forme froide de chiffre.

Nous voudrions aussi que l'on puisse raffermir la frontière entre le marchand et le non-marchand. Ce n'est pas la même chose, ce ne sont pas les mêmes finalités, les mêmes modes d'organisation. Aujourd'hui cependant, l'introduction dans le Code des sociétés et des associations nous rapproche et nous craignons que l'on nous confonde. Si l'on nous confond, notamment sur le plan européen, on risque aussi de mettre en concurrence le monde marchand et le monde associatif, là où l'intérêt public est défendu par une série d'associations. Et encore, nous devrions nous entendre sur le périmètre de ce qu'on entend par associations, puisque l'on sait bien que l'on peut créer des ASBL pour toute une série de choses.

De notre point de vue, pour des associations qui poursuivent des missions d'intérêt général, il y a probablement à raffermir

la frontière entre le monde marchand et le monde non-marchand. Ce flou nous dessert et nous met en péril.

Si le soutien aux associations est souvent perçu comme un coût – des budgets y sont effectivement liés –, il doit être considéré à de nombreux égards comme un investissement : que ce soit dans le champ du social, de la santé, de la culture ou de l'émancipation, il permet aux associations de travailler avec des publics précarisés éloignés du fait social.

On ne peut mesurer à court terme la rentabilité de cet investissement, mais on sait – toutes les politiques de prévention le prouvent – qu'il est plus intéressant d'agir de la sorte que de venir après coup réparer les dégâts causés.

Les associations jouent un rôle de médiateur entre une opinion publique, des citoyens, et une organisation sociale menée par un État : il est donc normal qu'elles soient critiques et pointent les dysfonctionnements, dans une perspective de transformation et d'amélioration. Il s'agit donc de permettre ce dialogue et de ne pas bâillonner la critique associative.

Le renforcement du dialogue et des relations entre les associations et les pouvoirs publics peut s'incarner dans un partenariat. Aujourd'hui, un statut associatif européen est en cours de création. Les entités fédérées et fédérale devraient s'en préoccuper pour, demain, protéger les associations, plutôt que de se renvoyer la balle.

Une telle protection peut prendre une forme locale ou régionale : l'on pourrait aussi introduire des clauses dans les législations produites par les entités fédérées, qui reconnaîtraient les associations agréées par les pouvoirs publics comme des associations d'intérêt général. Celles-ci pourraient alors être protégées, pour peu qu'elles répondent à un cahier des charges ad hoc.

Enfin, aujourd'hui, nous nous rendons bien compte que le secteur associatif est segmenté et malmené. Notre proposition serait de créer une structure – sous la forme d'un observatoire des libertés associatives, par exemple – qui permette de rendre compte du fait associatif et de sa pertinence démocratique, ainsi que des coûts auxquels le secteur est exposé et des problématiques qu'il doit affronter.

Il s'agirait d'amener un regard tiers et objectivant qui permettrait au secteur de jouer pleinement son rôle de maillon entre les citoyens et les autorités publiques, par le biais d'actions d'intérêt général.

ÉCHANGE DE VUES

Mme la présidente. – Il y a donc deux grands axes : l'instauration d'un partenariat, qui induit une réflexion sur le statut associatif européen et la protection du rôle associatif d'intérêt général ; la création d'une structure telle qu'un observatoire des libertés associatives, qui va de pair avec la réflexion sur la fonction de maillon entre les citoyens et l'État.

Mme Véronique Jamoulle (PS). – C'est ma collègue, Delphine Chabbert, qui interviendra principalement pour le groupe PS. Pour ma part, je me bornerai à vous poser deux questions. Avant d'y venir, je voudrais vous dire combien votre rôle me paraît essentiel. On le mesure pleinement lorsque l'on analyse les résultats des derniers sondages, qui montrent toute l'importance des corps intermédiaires, de l'éducation citoyenne, des gens qui s'investissent pour la société, dans l'intérêt général. J'y suis particulièrement sensible car je suis moi-même issue du monde associatif.

Ma première question est peut-être devenue sans objet – je vous avoue ne plus avoir suivi de très près ce dossier. Tout

au début de mon premier mandat, il était question d'une charte ou d'un pacte à passer avec le secteur associatif. Rudy Demotte, me semble-t-il, en était à l'époque l'initiateur. Pour ma part, je fréquentais encore beaucoup le milieu associatif et je me souviens que nous avions à cet égard un sentiment à la fois critique et positif. Les choses ont-elles évolué ou l'idée a-t-elle été abandonnée et, dans cette hypothèse, pourquoi ? Quelles sont vos attentes sur ce plan ? À l'époque, un aspect me tenait à cœur : l'autonomie du secteur associatif par rapport au pouvoir qui le subventionnait. Je pense toujours que c'est une question essentielle.

Ensuite, vous évoquez une structure destinée à rendre compte du secteur associatif, mais je pense qu'il en existe déjà beaucoup. Par exemple, dans le secteur de la coopération au développement – que je connais mieux que d'autres –, il existe la Fédération des organisations de la société civile de coopération au développement (Acodev) et le Centre national de coopération au développement-11.11.11 (CNCD-11.11.11). Au début, une certaine concurrence régnait, mais ces associations ont vite compris qu'elle était contreproductive et qu'il fallait au contraire travailler main dans la main. Aujourd'hui, elles partagent d'ailleurs les mêmes locaux.

Une structuration existe donc, mais elle me paraît sectorielle, relative à des besoins précis et organisée en réponse à un pouvoir subventionnant assez fort, qu'il faut oser affronter. Mais j'ai quelques doutes quant à la possibilité de structurer des associations au-delà de secteurs particuliers. Qu'en pensez-vous ?

Mme Delphine Chabbert (PS).– Nous partageons de nombreux constats et nous entendons vos interrogations. La Belgique est un pays particulier où de très nombreuses missions d'intérêt général et de service public sont confiées au secteur associatif. C'est une grande force et après avoir travaillé dans le secteur, je trouve, en tant que députée, qu'il fait preuve d'une capacité d'innovation, d'agilité, de réactivité et de créativité sans équivalent dans les services publics. La force de l'action publique au sens général réside précisément dans cette articulation et dans cette coopération.

J'ai entendu les pistes que vous avez énoncées pour améliorer la coopération entre les services publics et le secteur associatif dans le sens d'une conflictualité positive. Je vois bien ce dont vous voulez parler. Je n'ai cependant pas la solution maintenant et il faudra donc réfléchir à la manière d'organiser cette coopération.

On assiste depuis une quinzaine d'années à une professionnalisation du secteur associatif. Pour avoir travaillé dans le secteur, j'y ai assisté et je l'ai défendue très vigoureusement, en demandant que soient formés les cadres du secteur associatif. Ce n'est pas parce qu'on a des valeurs sociales, culturelles, humanistes et progressistes qu'on peut travailler sans cadre. Pour ce faire, les gens doivent être formés.

Pourtant, vous semblez considérer cette professionnalisation comme un risque. Je voudrais donc vous entendre sur ce point.

Je voudrais vous entendre aussi sur plusieurs sujets. Vous nous mettez, à moyen terme, dans une dynamique de réflexion et de coconstruction. Dans le même temps, j'ai entendu hier soir l'ASBL L'Îlot lancer un appel. Avec l'augmentation des coûts de l'énergie, elle est en train d'étouffer et va peut-être devoir fermer des centres. Je

voudrais donc vous entendre sur la situation actuelle du secteur par rapport à la crise énergétique.

Sur la question des subventions et du soutien de l'associatif : vous avez épinglé les appels à projets, les subsides aux initiatives, les rapports d'activité. Il y a tout de même des évolutions. Nous avons voté une ordonnance sur le subventionnement pluriannuel dans le secteur de l'égalité des chances, avec la possibilité de financer les trois grosses coupes de manière pluriannuelle, ce qui permet de se projeter, de se sécuriser, etc. Je plaide en faveur de la généralisation de ce procédé et je fais la tournée des ministres en ce sens.

J'entends aussi votre appel au sujet de la surcharge administrative. Nous devons travailler à sa réduction.

Constatez-vous une évolution de vos missions ? Cette évolution répond-elle à une évolution des besoins et des demandes de vos publics ? Beaucoup de secteurs de l'associatif sont actifs dans l'accueil et l'accompagnement de publics vulnérables, et de nouveaux publics se forment. Je voudrais aussi vous entendre à ce propos.

Sur la séparation avec le secteur marchand, nous vous rejoignons : je n'ai, de nouveau, pas de réponses, mais nous allons devoir y travailler.

J'ai également une question en rapport avec la crise du Covid-19 dont nous sommes pratiquement sortis. Dans ce contexte inédit, nous avons pu observer des évolutions positives dans la coopération entre l'associatif et les pouvoirs publics, notamment la réduction de la charge administrative.

J'estime que certains éléments devraient être conservés, dans le fonctionnement associatif lui-même, où la collaboration entre les différents secteurs de l'associatif s'est nettement renforcée (vous parlez « du » secteur associatif, mais il existe aussi une concurrence interne en son sein), ainsi que, et surtout, dans la collaboration avec le secteur public, notamment les CPAS.

Dans cette vision de l'associatif en tant que corps intermédiaire, que nous défendons pour des questions de vitalité démocratique et d'efficacité du service rendu au public, que pourrions-nous garder de toute cette période, vu les points positifs que j'ai soulignés ?

M. Petya Obolensky (PTB).– Vos déclarations sont aussi intéressantes qu'inquiétantes. Comme d'autres dans cette assemblée, je viens du secteur associatif où j'ai œuvré pendant une quinzaine d'années. J'ai surtout travaillé en maison médicale et dans le secteur de la santé communautaire. Dans ce cadre, j'ai pris part à des projets de cohésion sociale. Je me suis engagé en politique parce que j'étais révolté, d'une part, par la réalité des « bénéficiaires » et, d'autre part, par la réalité de mes collègues, les travailleurs sociaux dont la moitié connaissent le burn-out.

En définitive, je suis entré en politique parce que j'en avais assez de voir le secteur humilié et méprisé par les politiques. Les constats que j'ai dressés en commençant, il y a dix ou quinze ans, semblent s'être aggravés. Vous avez rappelé combien la situation était grave sur le terrain. Quand j'ai intégré ce Parlement, on parlait d'un Bruxellois sur trois sous le seuil de pauvreté. Aujourd'hui, un Bruxellois sur deux serait dans le cas. En deux ou trois ans, l'aggravation est impressionnante.

Les réseaux de lutte contre la pauvreté tirent la sonnette d'alarme depuis plusieurs mois. Cela craque de partout. Le contexte est également anxiogène pour les travailleurs, qui

se demandent comment payer leurs factures d'énergie et luttent pour l'indexation. Il faut aller chercher chaque victoire et se battre pour chaque droit.

Les réponses politiques sont insuffisantes, essentiellement par incapacité idéologique à activer la richesse là où elle se trouve, et ce, à tous les niveaux de pouvoir. Dans ce cadre, les associations de terrain et les travailleurs de première ligne ont toute leur importance en ce qu'ils doivent, finalement, essayer les plâtres.

Vous avez parlé de la marchandisation du secteur public à travers les appels d'offres. La question centrale est désormais celle du rapport entre la politique et l'associatif sous-traitant aux postes de commande.

Je trouve vraiment intéressant de vous entendre à la Commission communautaire française. Mes collègues le savent, nous critiquons systématiquement le cadre de la Commission communautaire française, qui est devenu pratiquement synonyme de ce que vous condamnez : sous-financement structurel malgré des besoins gigantesques, confiance accordée aux marchés privés par le biais d'appels d'offres, concurrence, tout cela parallèlement à de grandes déclarations vides de sens.

Jugez-vous ce cadre tenable à long terme ? Ne serait-il pas temps d'élaborer un grand « plan Marshall » du secteur associatif ?

Sur un terreau nourri par la misère se joue toujours une bataille des idées, et cela me fait peur. Je me souviendrai toute ma vie que des recruteurs de Daesh ont réussi à envoyer en Syrie des centaines de gamins issus des quartiers populaires de Bruxelles. Sur un terrain fertile, différentes idées peuvent naître, et les idées d'exclusion ou d'extrême droite sont évidemment les plus faciles à embrasser. Je ne prétends pas avoir une solution clé en main.

Je considère cependant qu'il y a un lien entre ce cadre et la pensée libérale – devenue néolibérale depuis les années 1980 – qui a arrêté le déploiement des services publics pour tous pour suivre la logique consistant à verser de l'argent aux plus pauvres. C'est vraiment la manière de faire du Gouvernement bruxellois actuel. Tout en appauvrissement tout le monde, on donne des miettes aux personnes se trouvant tout au bas de l'échelle. Et dans un cadre de besoins qui explosent, c'est clairement insuffisant. On ne s'attaque pas à la racine du mal. Je crains que le serpent ne se morde la queue et que la situation n'empire.

Je vous citerai un exemple illustrant à quel point la bataille des idées est importante sur un terrain fertile. Dans les années 1980, aux États-Unis, les plus grosses fortunes payaient jusqu'à 80 % à la collectivité ! Aujourd'hui, le PTB se bat pour 2 % et se fait traiter de tous les noms ! Voyez comme, en trente ans, le rapport de force a basculé ! Il faut travailler sur ce point si l'on souhaite vraiment renforcer le secteur.

Pensez-vous qu'il soit possible, dans le cadre que vous avez dénoncé, d'encore exercer un rôle de contre-pouvoir alors que vous dépendez de subsides soumis à tant de conditions ?

Par ailleurs, qu'en est-il des conditions de travail actuelles ? Souvenons-nous de la lutte relative à la non-indexation des subsides facultatifs qui concernaient des postes ouverts

durant la crise du Covid-19 en raison de la surcharge de travail et l'épuisement des équipes. La prolongation de ces subsides reste un enjeu.

Nous avons aussi abordé la question du tout au numérique qui vous affecte. Dans un texte, le Gouvernement déclare que le numérique va devenir la règle et le contact humain, l'exception. Il ne s'en cache pas ! Et dans ce cadre-là, les travailleurs vont à nouveau devenir des sous-traitants des administrations. Que faire pour stopper cette dynamique ?

Enfin, vous avez parlé de l'inflation administrative et du fait que la moitié du temps de travail des travailleurs sociaux est dédiée à la recherche de subsides. Quelle solution proposez-vous à cet égard ?

Je pense qu'il faut investir massivement dans le secteur associatif et activer la richesse là où elle se trouve. C'est évidemment plus facile à dire qu'à faire, mais il faut établir un rapport de force. Ne sommes-nous pas dans une fuite en avant néolibérale qui nous mène droit dans le mur ? Je vous soutiens de tout cœur dans votre combat.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). - Ce n'est pas tant une découverte que vous amenez, mais c'est toujours un plaisir de pouvoir en discuter avec vous et avec l'ensemble des collègues présents. Je suis heureux que nous puissions avoir ces échanges. Ce ne sont pas les premiers, mais ce sont des échanges publics au sein d'une assemblée parlementaire. La force symbolique est importante. Je suis content de voir le monde présent, mais un peu déçu de ne pas voir Les Engagés. Peut-être le fait associatif ne se trouve-t-il pas dans leur nouveau manifeste.

L'enjeu associatif est double. Le monde associatif est particulièrement indispensable, pour les raisons que vous avez citées. Il y a la question des services rendus à la collectivité, qui est un enjeu particulièrement important dans sa diversité et sa multiplicité. Et puis il y a son rôle démocratique, de critique de nos modes de vie en société, de réflexion et de propositions pour permettre la transformation. À cet égard, nous devons garder à l'esprit que nous avons un modèle particulier en Belgique francophone, avec notamment les associations d'éducation permanente qui sont financées dans ce but. Il s'agit d'un secteur qu'on nous envie à l'étranger, car nous finançons des associations qui plaident pour une transformation de la société.

Ce monde associatif est régulièrement déforcé. Il est en perte de légitimité et d'aucuns ne le soutiennent pas ou plus, ou pas assez ; notamment au sein des forces politiques. Cela concerne les deux volets : l'enjeu de prestataire de services, qui remplace parfois le partenariat qu'on peut construire entre pouvoirs publics et monde associatif, mais aussi le fait qu'il n'y aurait pas de raison de financer des associations qui, par ailleurs, critiquent la main qui les finance. Il y a là un réel enjeu en matière de positionnement et de construction des relations entre les partenaires associatifs et les pouvoirs publics, enjeu qui se trouve au cœur de la discussion d'aujourd'hui.

Je vais d'abord essayer de répondre quant au positionnement des différents partis vis-à-vis de vos suggestions et à l'évolution possible des relations entre pouvoirs publics et monde associatif.

M. Willaert a évoqué l'opportunité d'une charte, d'un contrat moral entre les pouvoirs publics et le monde associatif. C'est

intéressant, à tel point que cela existe depuis longtemps. La charte associative a en effet un certain nombre d'années – peut-être même un peu trop, car certains, dans le monde politique ou associatif, n'en ont jamais entendu parler ou ne savent plus ce qu'elle contient.

La charte associative comprend un certain nombre d'éléments indispensables qui posent, de mon point de vue comme de celui des écologistes, des balises importantes pour les relations entre pouvoirs publics et secteur associatif : la liberté d'association, mais aussi l'autonomie associative, qui permet une flexibilité dans l'organisation et l'évolution de la société à travers l'innovation sociale. Cet enjeu repose entre autres sur la confiance. Or, actuellement, les rapports d'activités demandés ou les modes de financement font qu'elle n'est pas toujours possible. Par ailleurs, la flexibilité ne suffit pas toujours pour les innovations.

La liberté d'expression et le rôle démocratique des associations en sont des éléments majeurs. Dans le monde politique, d'aucuns pensent que les associations n'ont pas à critiquer celles et ceux qui sont aux commandes. Les écologistes défendent le point de vue inverse.

Il y a aussi l'enjeu de la légalité, soit le fait de prévoir l'existence du monde associatif et des secteurs dans des textes réglementaires leur garantissant une reconnaissance et une pérennité, avec des subventions durables. Cela vient un peu contrecarrer l'évolution des financements, notamment par les appels à projets.

Il y a l'enjeu de l'évaluation et du contrôle, dont on connaît la lourdeur et parfois la violence administrative et institutionnelle qu'ils représentent pour les associations et leurs équipes. On sait aussi que le contrôle quantitatif est souvent choisi aux dépens du contrôle qualitatif. Il faut permettre aux associations d'autoévaluer leur impact sur la société, et nous avons un rôle à jouer à cet égard.

Ensuite, il me semble que nous naviguons vers des obligations de résultats plutôt que des obligations de moyens pour le monde associatif. J'y vois un réel enjeu. Nous devons certainement pousser ce secteur à produire des résultats, mais nous ne pouvons pas baser tout notre soutien là-dessus.

Au sujet de la complémentarité des actions entre les pouvoirs publics et le secteur associatif, l'un et l'autre ne peuvent pas tout gérer. Il faut construire une relation sans concurrence. Le concept de collaboration conflictuelle est intéressant, car il admet qu'un partenariat peut prospérer malgré les enjeux et intérêts différents des parties, et c'est parfois le désaccord qui fait évoluer la relation et les missions au cœur de la collaboration.

Il existe un enjeu de coconstruction, que l'on connaît bien en Fédération Wallonie-Bruxelles au sein de l'analyse des politiques sectorielles, et moins présente en Commission communautaire française et en Région bruxelloise. Les modèles, tels que ceux de l'éducation permanente, sur la place du monde associatif dans le développement des politiques relatives à l'éducation permanente et l'évolution des relations entre le monde associatif et les pouvoirs publics, vous inspirent-ils au sein du Collectif 21 ?

Enfin, le dernier élément concerne le raffermissement des frontières entre les sociétés et les associations, entre le marchand et le non-marchand. En l'occurrence, nous sommes parfaitement conscients des dérives potentielles et des difficultés. Pointons quelques éléments.

La question des appels à projets, voire des appels d'offres. Je crois qu'en Commission communautaire française et en Fédération Wallonie-Bruxelles, les associations sont encore protégées de la concurrence avec des acteurs économiques plus classiques, telles des sociétés. C'est un peu moins le cas en Région bruxelloise. Par exemple, lors des appels à projets de cohésion sociale en Région bruxelloise en matière de logements, il y a eu une vraie crainte que des acteurs économiques classiques prennent la place d'acteurs associatifs.

Soulignons aussi, dans le même ordre d'idées, le recours à des prestataires privés pour des études. C'est très régulier. Je souhaiterais que l'on puisse recourir davantage à des experts de terrain associatifs.

Enfin, il y a la manière d'intégrer cette réflexion dans des cadres réglementaires. Comment raffermir cette frontière en matière d'évolution des cadres législatifs ?

L'observatoire me semble être une bonne idée. En tout cas, de mon expérience en Communauté française, l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse ou l'Observatoire des politiques culturelles sont deux outils intéressants pour les décideurs publics. Peut-être peut-on aller un petit peu plus loin dans votre suggestion.

Mme Farida Tahar (Ecolo). - Mon collègue a posé toutes les questions et dressé les constats. Je ne les répéterai donc pas.

Comment imaginez-vous cet observatoire ? J'entends que votre volonté est de mener un travail collectif, comme le montre le nom de votre plateforme. Mais comment faire, dans un contexte tel que celui que nous connaissons aujourd'hui ? C'est la concurrence qui prime dans ce secteur. Je peux en témoigner, j'y ai travaillé pendant quinze ans. Le système est tellement vicieux qu'il vous pousse à entrer malgré vous dans une logique de concurrence.

J'aimerais donc que vous reveniez sur cette réalité vécue par de nombreuses associations et, surtout, que vous développiez davantage cette excellente idée de créer une structure.

Nous remercions la présidente d'avoir organisé cette rencontre. Nous avons régulièrement des contacts avec le secteur associatif et nous savons combien sa situation est alarmante. Je sais que vous attendez de nous des solutions concrètes. Nous essayons d'en trouver à notre niveau.

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI). - Je remercie nos intervenants. Il s'agit d'une thématique importante car le monde associatif est fondamental ; sans lui, il n'y aurait pas de relais possible entre les citoyens et les pouvoirs publics. Surtout, les citoyens n'auraient pas accès à leurs droits.

Vous avez cité les compétences de la Commission communautaire française, mais je voudrais vous raconter une anecdote. Une enquête va être faite à propos d'un élève victime d'actes racistes de la part d'un professeur. Ce type d'élève, sans le monde associatif, n'aurait pas eu droit à la parole. Il s'agit d'un instrument primordial, dont la Commission communautaire française doit continuer à prendre soin.

Vous avez bien souligné que les appels à projet créaient une certaine dépendance politique. À chaque début de législature, en fonction des partis politiques présents, le monde associatif doit marchander pour faire valoir ses droits. Ce n'est pas normal. Vous avez besoin de liberté d'expression et de vous faire respecter. Heureusement que

ce Parlement et la Commission communautaire française souhaitent de plus en plus privilégier un soutien structurel.

Toutefois, un soutien structurel ne mettrait-il pas en difficulté les petites associations ? Les appels à projets ont en effet le mérite de corriger cette concurrence entre associations. J'ai longtemps évolué dans le monde associatif, j'ai moi-même une ASBL et je constate, à chaque appel à projets, que les grosses structures, bénéficiant de plus d'expérience sur le terrain, sont souvent mises en avant.

La sociologie de Bruxelles change. Des associations de communautés qui se disent discriminées émergent. Arrivez-vous à collaborer avec ces associations-là ? Car elles ont un public assez différent.

J'ai également constaté le problème de la lourdeur administrative qui décourage. Cela crée aussi de la discrimination. Dans une ASBL, vous travaillez souvent de façon bénévole, et, lorsque c'est rémunéré, c'est très mal payé. Malgré tout, les pouvoirs publics exigent de vous beaucoup. Est-ce qu'un guichet unique ne serait pas une bonne chose ? On parle souvent de l'accès automatique aux droits pour tous les publics. Pourquoi pas pour les ASBL ? Je pense que ce serait plus facile.

M. Alain Vander Elst (MR).- Pour notre groupe, il est important de travailler avec des associations, car elles assurent le meilleur relais entre le monde politique et le terrain, ainsi que le démontrent les besoins criants du citoyen apparus ces derniers mois et années, dans la foulée des diverses crises que nous avons traversées.

Quant à la fermeté du dispositif de contrôle encadrant certaines ASBL que vous avez évoquées, elle me paraît parfaitement légitime. La plupart des associations font leur travail dans la transparence, mais d'autres, malheureusement moins bien encadrées, ont dévié. La cohésion sociale est essentielle, mais elle est largement subsidiée avec de l'argent public. Il est donc bon que les ASBL actives dans ce secteur soient encadrées, soient soumises à une obligation de résultat et rendent des comptes au monde politique.

L'indépendance des associations est très importante, mais il est difficile, pour l'autorité politique qui subventionne, de renoncer à tout contrôle, fût-il indirect. Pour mon groupe, les ASBL ne doivent pas se placer sous la tutelle de l'une ou l'autre formation politique. Elles se doivent néanmoins d'atteindre les objectifs qu'elles se sont fixés. Par exemple, le travail des ASBL chargées de missions de cohésion sociale avec des politiques de formation et d'emploi doit aboutir à la remise au travail et à la réinsertion des jeunes et moins jeunes dans la vie active.

L'argent public justifie, à nos yeux, l'encadrement. Nous appartenons à la sphère politique et sommes de plus en plus encadrés. Quoi de plus normal, puisque nous devons rendre des comptes aux citoyens ? Les associations, elles aussi, doivent indirectement rendre des comptes et justifier les subventions qu'elles perçoivent.

Je suis très attentif et surpris de votre réaction par rapport au cadre évoqué pour les ASBL. Ce cadre me semble important pour éviter les dérives, sans quoi les bonnes ASBL comme les vôtres en subiraient indirectement les conséquences. Si un cadre bien clair est créé, les mauvaises ASBL seront écartées ou pénalisées et celles qui font un bon travail de terrain seront valorisées.

Certes, je ne suis pas un grand spécialiste des associations, mais je me suis rendu dans quelques-unes d'entre elles et ce

sujet m'intéresse tout particulièrement, car il me paraît indispensable d'avoir un relais associatif.

Le monde politique est parfois décalé par rapport au terrain. Certains députés ont travaillé dans l'associatif et je trouve intéressant qu'ils soient parmi nous. Pour ma part, je viens du monde entrepreneurial et je forme des jeunes. Je travaille aussi avec des associations à cet effet.

Je reviendrai vers vous pour d'autres questions éventuelles.

Mme la présidente.- Si vous souhaitez poser d'autres questions, faites-le maintenant, car après les interventions de Mme Jamoulle et de la ministre-présidente, je rendrai la parole aux orateurs pour leurs réponses.

Mme Véronique Jamoulle (PS).- Ma question est une petite provocation, tant à l'égard des pouvoirs publics que des associations.

Pour connaître beaucoup d'associations et de bénévoles qui se posent cette question, je me demande si certaines associations n'occupent pas un terrain qui existe à cause de la défaillance de l'État dans ses missions essentielles. Je pense, par exemple, à toutes les familles qui ont hébergé des migrants, souvent au prix de grands sacrifices. Certaines d'entre elles ont appelé à l'aide parce qu'elles ne pouvaient plus payer les factures d'eau et la nourriture, et des associations ont essayé de les aider.

Comment trouver le juste équilibre ? Mes parents étaient engagés dans une association d'aide aux personnes handicapées et ont fait de la comptabilité pour celle-ci. Ils étaient retraités et l'ont fait bénévolement, car il n'y avait pas de moyens pour payer ce travail. Cette association était agréée en Région wallonne, mais pas subventionnée. Il leur semblait injuste de prendre le travail de quelqu'un. Ensuite le problème a été réglé, car ils se sont organisés pour former une jeune handicapée afin qu'elle se charge de la comptabilité sous supervision.

Comment gérer votre rôle de relais autonome, mais aussi de critique des défaillances de l'État, sans tomber dans le piège qui consiste à devenir un emplâtre sur une jambe de bois parce que l'État n'est pas là où il le devrait ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Je tiens à vous remercier pour l'organisation de cet après-midi, ainsi que vos invités pour leur participation. Je suis très contente d'être assise parmi vous pour partager mes réflexions. En préparant cette réunion, j'ai pensé à deux faits d'actualité.

D'abord, le rapport d'Oxfam publié la semaine passée qui, sans surprise, nous rappelle combien l'écart entre les riches et les pauvres se creuse. Qui peut prétendre aujourd'hui que la distribution inégale des richesses est uniquement justifiée par le mérite ou les compétences, et qu'il suffit d'enfiler un costume et de traverser la rue pour s'en sortir ?

Ensuite, l'enquête « Noir Jaune Blues », dont le rapport est sorti cette semaine. J'imagine qu'il vous aura autant interpellés que nous. Il est riche d'enseignements, dont la volonté exprimée de faire table rase du grand désordre actuel. Il y aurait trop d'intermédiaires, trop de nuances, trop de complexité, ce qui nuit à la société et à sa compréhension. Dès lors, nombreux sont ceux qui aspirent à une forme de tribalisation, une structure simple avec un seul chef, une tradition, une religion, une culture et des interactions directes sans concertation ni intermédiaires.

La lecture de ce rapport nous apprend également que ceux qui aspirent le plus à ce type de société seraient « les personnes vivant une insécurité financière croissante et un

déclassement social ainsi que les personnes faiblement diplômées ».

Le lien entre les constats d'Oxfam et l'étude « Noir Jaune Blues » est interpellant. Ce n'est pas neuf, c'est juste un rappel.

Il existe une certaine perte d'adhésion des citoyens envers les institutions traditionnelles, que ce soit le monde politique ou l'associatif plus institué, comme les ASBL. Elle s'explique notamment par une atomisation croissante de la société, un individualisme toujours accru et des contextes extrêmement anxiogènes.

Tout cela vous place devant des défis, constats et questions que le monde politique partage. Les critiques qui vous sont adressées sont souvent similaires à celles qui nous visent : lenteur dans un monde où tout doit être immédiat, faiblesse par rapport à des mouvements très puissants (de l'économie néoclassique, notamment), trop d'isolement et manque de légitimité face aux individus. Les crises que nous vivons accentuent évidemment ces tendances.

Toutefois, plusieurs d'entre vous ont souligné que ces défis et crises compliquent également notre relation, qui est une « collaboration conflictuelle ».

Je ne m'appesantirai pas davantage sur cet aspect, mais les questions des subventions facultatives, des difficultés administratives auxquelles vous êtes confrontés ou des appels à projets sont des symptômes de cette collaboration pouvant parfois – et c'est d'ailleurs bien normal – s'avérer conflictuelle.

Néanmoins, il y a tout de même des lueurs d'espoir. Le rapport « Noir Jaune Blues » met en lumière un modèle bruxellois dans lequel les personnes ne se referment pas sur elles-mêmes malgré les problèmes rencontrés. En toute modestie, je peux affirmer que c'est sans doute la relation particulière qu'entretient la Commission communautaire française avec un secteur associatif fort qui est à l'origine de ce constat. Cela étant, il est certain que les associations sont fortement secouées en 2023.

Je vous rejoins : nous avons plus que jamais besoin d'une société civile forte, d'associations fortes, implantées, autonomes, créatives, à l'avant-garde de la défense des minorités. Je m'inscris complètement en faux contre cette vision tribale qu'une partie de la société appellerait de ses vœux. Un grand chef masculin inscrit dans une relation verticale et choisi volontairement ne pourra jamais remplacer le rôle essentiel que vous jouez auprès de la population, certainement pas auprès d'une population bruxelloise aussi diversifiée.

Pendant la crise du Covid-19, nous avons pu observer que vous étiez les mieux placés pour prendre le pouls de la population et la comprendre, mais aussi pour nous aider, collectivement, à prendre soin les uns des autres. Force est de constater que des mesures en promotion de la santé, qui ne faisaient pas l'unanimité au sein de la société et dans les débats politiques, sont admises comme largement efficaces pour faire face à une pandémie et à d'autres types de situations.

Vous êtes également à même d'écouter la population dans son désir de prendre part aux délibérations. L'État n'est pas en mesure de faire ce que vous faites dans nombre de situations et, même un État comme le nôtre – dont la mise en œuvre des compétences repose fortement sur le secteur associatif – a toujours besoin de la créativité de ce secteur, toujours à la pointe en matière de protection des minorités.

Cette relation très forte entre l'État et les associations est une spécificité belge, et notamment de la Commission communautaire française. Cela n'empêche pas d'avoir besoin d'associations qui lancent l'alerte, qui soient inspirantes et critiques, y compris sur l'action de l'État, qui agissent comme le moteur de luttes sociales progressistes et sortent des cases, même dans un État belge consociatif, avec un secteur associatif très institutionnalisé.

À voir combien le combat d'une jeune fille suédoise a relevé les ambitions climatiques de nombreux États ou comment un mouvement comme Balance ton bar arrive à faire bouger les lignes de certaines politiques, on comprend l'importance de l'associatif institutionnalisé en tant que créateur d'initiatives sortant des cadres traditionnels. Il est nécessaire qu'il joue ce rôle de « détribalisation » et soit au plus proche des citoyens, surtout ceux qui sont les plus éloignés des pouvoirs publics. Cela touche notamment à des questions qui sont au cœur de domaines tels que la participation, le numérique, le climat, les migrations, l'égalité entre les femmes et les hommes ou la représentation et la visibilité des femmes.

J'en profite pour vous remercier et remercier à travers vous l'ensemble du monde associatif bruxellois. Les relations de la Commission communautaire française avec l'associatif sont encore plus particulières que pour les autres pouvoirs publics. En effet, toutes les compétences de la Commission communautaire française sont exercées en deuxième ligne par l'administration et en première ligne par l'associatif. Cela implique une « collaboration conflictuelle » particulière, mais aussi une très forte proximité – j'ai eu l'occasion de l'observer à travers différents pouvoirs publics – entre l'administration et l'associatif, ainsi qu'une compréhension mutuelle. La conflictualité est toutefois parfois plus importante qu'ailleurs.

Mme la présidente. - La parole est aux intervenants pour répondre aux questions des députés.

M. Alain Willaert, coordinateur général du Conseil bruxellois de coordination sociopolitique .- Je voudrais réagir aux dernières phrases de la ministre-présidente. Je vais enlever toute casquette et parler à titre personnel comme quelqu'un qui travaille dans l'associatif lié à la Commission communautaire française depuis maintenant une trentaine d'années. Ce que je vais dire, je ne vais pas le dire pour vous passer la pommade ; je vais d'ailleurs me mettre peut-être d'autres administrations à dos, mais tant pis. Cela fait bon nombre d'années que la Commission communautaire française, tant l'administration que le Parlement, a particulièrement soutenu les associations. Sans doute est-ce moins le cas à d'autres niveaux de pouvoir. Je tenais à le signaler.

Je remercie ceux d'entre vous qui se souviennent qu'il existe une charte associative. La structure qui m'emploie, le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique, a beaucoup milité au milieu des années 2000 pour que cette charte voie le jour. Elle a été discutée dans tous les parlements francophones en 2009. Ces mêmes parlements ont voté une résolution pour sa mise en œuvre lors de la fin de la législature suivante.

Après celle-ci, rien ou presque n'a été fait, pour toute une série de mauvaises raisons sur lesquelles je ne veux pas axer le débat aujourd'hui, mais qu'à titre personnel, je mettrais dans le même chapeau. Si l'on caricature, il y a différentes manières de voir les relations entre les pouvoirs publics et l'associatif. Certains voient l'associatif comme un sous-traitant : tu es payé pour faire ce que je te dis, parce que c'est moi qui ai été élu ! Pour d'autres, l'associatif est

plus proche des gens, plus réactif, et il faut lui laisser la main.

Je ne reviendrai pas sur les débats menés autour de l'enseignement, du recours des associations, du Conseil d'État, etc.

La charte semble être le cadre opportun. Dès la naissance du Collectif 21 sur l'initiative de Pierre Smet, un groupe de travail politique a vu le jour, au sein duquel j'ai beaucoup insisté pour dépoussiérer cette charte associative. Or, en rencontrant les représentants des divers partis politiques, nous avons réalisé qu'ils ne pouvaient pas s'approprier ladite charte, car elle n'était pas le fruit de leur travail. Nous avons donc décidé d'en garder le noyau, mais en veillant à la mettre à jour. En effet, la situation a fortement évolué entre 2005 et 2022, notamment avec l'importance croissante des décisions européennes.

Madame Chabbert, nous nous sommes sans doute très mal exprimés au sujet de la professionnalisation. Nous ne considérons absolument pas la professionnalisation comme un risque. Le Collectif 21 possède d'ailleurs un groupe de travail qui a beaucoup travaillé sur le lien entre professionnalisation et militantisme. La professionnalisation empêcherait-elle le militantisme ? Nous avons réalisé une enquête en 2021, auprès d'une centaine d'associations, qui a montré que ce n'était pas le cas. Il n'existe pas d'opposition entre ces deux aspects. La professionnalisation est donc un élément positif et n'est pas considérée comme un risque.

Je propose que l'on n'aborde pas aujourd'hui les difficultés actuelles dues à l'indexation des salaires et au statu quo des subventions. Je propose de vous donner rendez-vous en commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé le 31 janvier, si vous êtes disponibles. J'y serai avec une autre casquette et nous aurons alors l'occasion d'approfondir le sujet. J'en profite pour remercier à nouveau la ministre-présidente, car nous avons déjà abordé cette thématique lors du Bureau du conseil consultatif le mois dernier.

Le problème conjoncturel, à savoir l'inflation avec comme conséquences les difficultés à payer les factures d'énergie et l'augmentation des salaires, d'autant que les subventions ne suivent pas, a mis en lumière un déficit structurel dans les budgets alloués aux services non marchands.

L'un d'entre vous a évoqué le plan Marshall. Réunis en Bureau du conseil consultatif, nous avons décidé d'arrêter de négocier des bouts de chandelle et de tenter plutôt de sensibiliser le monde politique à ce que les acteurs associatifs vivent au quotidien, au fait que certaines directions se lèvent le matin et se demandent si elles auront assez de personnel pour ouvrir leur permanence, ou si un usager ne va pas « péter un câble ». Nous préférons expliquer la situation et vous laisser décider si c'est cela la société que vous voulez.

À cet égard, je vous fixe rendez-vous mardi après-midi. Il se pourrait que la manifestation passe par ici et fasse du bruit pendant que nous serons en train de parler : ce n'est pas moi qui m'occupe des agendas, mais cela tombe plutôt bien !

Je n'aborderai pas ici la problématique de l'éducation permanente, car mon collègue Geoffroy Carly le fera.

D'aucuns diront qu'en Wallonie et à Bruxelles, le contre-pouvoir est respecté puisque le décret relatif à l'éducation

permanente finance des associations critiques. C'est un peu court.

Ainsi, le processus actuel de mise en œuvre du plan social-santé intégré (PSSI) constitue un exemple positif de coopération conflictuelle : les associations ont la possibilité de faire part au politique des éventuelles lacunes, de lui en rappeler les finalités, etc. Ce dialogue se déroule relativement bien pour le moment.

Si seules les associations agréées dans le cadre bien précis du décret relatif à l'éducation permanente pouvaient se livrer à des analyses un peu critiques, l'on passerait à côté des ajustements nécessaires qui sont en train de se faire, notamment dans le cadre du PSSI.

En ce qui concerne le contrôle, nous sommes en faveur d'un cadre, précisément pour veiller à ce qu'aucune ASBL n'abuse de son statut. M. Geoffroy Carly l'a déjà évoqué. De mon côté, je ne reproche pas à la Commission communautaire française de me demander chaque année de justifier la bonne utilisation des fonds alloués, mais j'en déplore la manière.

J'ai essayé – en vain – de vous tirer un sourire avec mon exemple du justificatif de 0,85 euro pour une bouteille d'eau, à conserver à des fins de traçabilité. C'est pourtant ce que vivent concrètement certains secteurs ! En parallèle, il est possible de répondre à un appel d'offres où il nous sera uniquement demandé de rentrer les factures et, bien entendu, de remettre le rapport final de la recherche qui nous a été confiée.

Il y a là une disparité de pratiques. Je n'en appelle certes pas à ce que l'on commence à appliquer aux marchés publics les mêmes règles qu'aux agréments, à savoir justifier les 0,85 euro de la bouteille. Cette disparité relève, pour moi, d'un manque de confiance, sans doute né, par ailleurs, de dérives passées. Toutefois, pénaliser 95 % des associations avec des renforts de contrôle en raison de 5 % d'abus me paraît excessif.

M. Geoffroy Carly, directeur des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMÉa Belgique). - Pour le pacte associatif, Alain Willaert proposait de distinguer deux caricatures, entre les sous-traitants et les structures plus souples. Il faut y ajouter un élément, à savoir l'engagement dans un projet de société. C'est le supplément d'âme du monde associatif. L'action est effective, mais elle s'inscrit dans un projet tourné vers l'intérêt général.

Cela permet de distinguer le champ associatif, qui poursuit des intérêts généraux, des autres. Le terme association ne veut rien dire. Trois personnes, voire deux, peuvent se réunir pour créer une association en donnant un nom sympathique à ce qui sera une petite entreprise. Il faudrait réfléchir au moyen de laisser les gens créer leur petite PME grâce à une structure simple et souple, mais sans que l'on puisse les confondre avec des associations engagées qui, pour bon nombre d'entre elles, sont agréées par les pouvoirs publics comme remplissant des missions d'intérêt général. Il faudrait pouvoir établir la distinction entre les deux sur le plan législatif.

Sur la question de la professionnalisation, les vieux militants associatifs post-1968, qui portent des pulls qui boulochent et fument des cigarettes roulées, pensaient qu'on allait poursuivre un combat et mourir une fois ledit combat gagné.

C'était oublier qu'il existe des questions sociales bien plus profondes et des ancrages dont le fait associatif se saisit mieux que d'autres.

Les missions des centres de planning familial, par exemple, pourraient parfaitement être reprises par les pouvoirs publics. Actuellement, c'est le secteur associatif qui les porte et les développe. Personne ici ne proposerait de supprimer ces centres, car ils réalisent un excellent travail.

Il y a eu un renforcement de la professionnalisation, car les modèles installés dans les associations au fil du temps ont été importés de l'entreprise. Une assemblée générale, un conseil d'administration – que l'on appelle en général « organe d'administration » –, ce n'est rien de plus que le modèle de l'entreprise, à cela près que nous ne distribuons pas de dividendes. D'autres modèles coopératifs et d'autres recettes peuvent faire tourner un collectif agissant et s'inscrivant dans des politiques d'intérêt général.

Il faudrait donc réfléchir à rouvrir les modes d'organisation et de gouvernance pour que ce supplément d'âme soit structurellement inscrit dans les associations et qu'il ne s'agisse pas seulement d'une discussion interne au secteur.

Le contrôle étant opéré sur la production, c'est de cela que nous rendons majoritairement compte. Or une association est aussi une institution qui vit, qui développe une culture et qui a besoin, au-delà de sa production, de pouvoir vivre institutionnellement. Développer une culture progressiste défendant de nouveaux droits, cela ne se fait pas en ayant en permanence le nez dans le guidon.

Comment dès lors, dans le cadre du contrôle, considère-t-on qu'une association agréée et financée pour une série de missions peut développer, en marge, des zones grises, des espaces d'initiatives qui ne sont pas ce que demandent les pouvoirs publics, mais qui s'imposent en raison du public visé ? En résumé, nous sommes confrontés à des situations catastrophiques dont nous devons nous saisir pour en faire quelque chose, même si au moment où elles surgissent, nous ne sommes pas financés pour le faire. Au-delà des mandats qui leur sont confiés, les associations savent donc aussi s'occuper de ces zones grises et sont légitimes pour le faire.

Mon association est agréée en insertion socioprofessionnelle en Région bruxelloise. Évidemment, on nous demande des résultats ! Mais comment le spectre des résultats peut-il être envisagé, non seulement à l'aune des chiffres de remise à l'emploi, mais aussi en examinant la trajectoire socioprofessionnelle des stagiaires ? Notre association est agréée depuis plus de vingt ans et nous constatons que les publics sont de plus en plus fragilisés. Là où la remise à l'emploi était un graal assez naturel et assez formel, il y a aujourd'hui une série de situations sociales dans lesquelles la personne peut reprendre un rythme, regagner de la confiance en elle et renouer des relations sociales. Qu'elle soit en projet au terme d'une trajectoire nous semble un critère suffisant, mais cela ne fait pas forcément diminuer les chiffres du chômage dans les six ou neuf mois. Comment, dès lors, mesurer ces effets à long terme ?

J'ai des doutes quand vous dites que les bonnes associations resteront et que les mauvaises partiront... Ne devrait-on pas plutôt dire que les grosses resteront ? La question ne porte pas tant sur la nécessité d'un cadre, mais sur la manière de faire respecter certaines règles. Aujourd'hui, à la suite de nombreuses affaires, on constate que des juristes et des financiers assurent un contrôle. Cela entraîne de travailler en fonction de logiques financières et juridiques. Si, à la tête d'un hôpital, vous mettez un

gestionnaire à la place d'un médecin, le traitement des malades et des patients répondra à d'autres logiques.

Aujourd'hui, nous devons rééquilibrer la situation pour faire cohabiter la bonne gestion et le projet. Il convient parfois de faire des écarts de gestion parce que le projet l'impose et que l'on est en mesure de l'assumer – sans avoir besoin de justifier la bouteille à 0,85 euro. Souvent, les questions que l'on pose aux associations dans le cadre des contrôles s'écartent du projet de l'association. Je travaille au CEMéa depuis 1999 et je n'ai jamais connu que des contrôles financiers. Personne n'est jamais venu voir ce que je faisais sur le terrain !

Quand Actiris vient contrôler la guidance dans le cadre de l'insertion professionnelle, ses représentants me demandent si mes travailleurs sont bien encadrés et si nous respectons la législation du travail, s'il existe un règlement de travail, etc. Ils se contrefichent de la guidance que je mets en place pour mes stagiaires. Je n'en veux pas au personnel d'Actiris, simplement son administration ne s'intéresse pas au projet. Certes, je dois respecter une législation et m'engager sur l'honneur à le faire, mais je dois avant tout accompagner mes stagiaires dans leur recherche d'emploi ou leur intégration au sein d'un parcours.

Il y a donc un travail à réaliser au niveau de la relation qui unit les associations et l'administration. Le contrôle que cette dernière assure sur notre travail doit être assuré intelligemment afin de pouvoir donner des outils de pilotage au pouvoir politique par la suite. Les récits qui lui sont rapportés doivent tenir compte d'éléments autant qualitatifs que quantitatifs.

L'inflation administrative actuelle risque de faire disparaître de nombreuses petites structures. En effet, dans les quartiers, des groupes voudraient se structurer, mais leurs obligations sont nombreuses : dépôt des statuts au Moniteur, registre UBO, etc. De plus, lorsqu'ils se rendent dans une banque, certaines de celles-ci refusent de leur ouvrir un compte, comme c'est le cas actuellement chez ING et BNP-Paribas. Récemment, ma banque m'a même demandé si l'un ou l'autre de mes administrateurs s'était rendu aux États-Unis afin de vérifier si j'étais en ordre. J'ai répondu que je n'en savais rien et que je ne comptais pas le leur demander. Certes, c'est pour lutter contre le blanchiment d'argent.

Devant tant de démarches administratives, les responsables d'association ne prennent pas de risques ou décident de s'y prendre autrement. C'est dommage, car ils pourraient s'institutionnaliser tout en étant témoin d'une réalité locale, à l'échelle d'un quartier.

S'agissant de l'observatoire des libertés associatives auquel je faisais référence tout à l'heure, je voudrais ajouter « et des initiatives collectives ». En effet, tous les mouvements citoyens ne se logent pas forcément dans les institutions existantes. Il faudrait donc que ces initiatives spontanées puissent émaner de groupements appelés à se structurer. Ensuite, soit ils disparaîtront, soit ils deviendront à terme des structures associatives.

Nous avons cité l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse et l'Observatoire des politiques culturelles comme étant des structures existantes. Certes, mais ils sont logés dans des administrations. Ils sont englués dans un fonctionnement relevant d'une administration. J'aurai donc tendance à me demander comment créer un espace tiers au croisement des milieux académique, associatif, scientifique, etc., pour qu'il puisse amener d'autres logiques que celles qui préexistent dans les administrations.

Par exemple, le Médiateur de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou celui de la Région wallonne disposent d'un mandat leur permettant de bousculer quelque peu les choses. Ils disposent d'un statut particulier. C'est le cas également du Délégué aux droits de l'enfant. Ce dernier a enchaîné deux mandats, avec plus ou moins de bonheur, mais ce type de dispositif peut être une structure ou un véhicule permettant certaines initiatives en Belgique francophone.

Quant à nos combats, des logiques gestionnaires et de rentabilité s'imposent à nous dans divers segments de notre activité. L'ambition des associations est évidemment d'atteindre leurs objectifs tout en visant la rentabilité. Encore faut-il que nous déterminions ensemble quand ils sont atteints et que nous fixions ensemble les conditions de travail qui nous permettront de produire les résultats attendus.

Les objectifs correspondent à des ambitions larges et sont parfois distants des effets produits. Il faut accepter de différer leur effet sur les politiques publiques afin d'éviter aux associations d'avancer le nez sur le guidon, en quête permanente de résultats effectifs à court terme.

M. Alain Vander Elst (MR).- Je voulais juste rebondir à propos des « mauvaises » et des « bonnes » ASBL. Par « mauvaises » ASBL, je fais référence à toute une série de recherches qui avaient été faites sur des bistrotiers déguisés en ASBL, ce qui posait un gros problème par rapport au travail que vous faites.

Le « retour sur investissement » de l'argent public doit être justifié dans un cadre financier et du point de vue de la réalisation du projet, que ce soit en culture, en santé, en éducation permanente. Nous devons obtenir ce retour.

J'entends bien que la critique est indispensable dans une démocratie. Les responsables politiques ne vont pas pour autant prendre en compte 100 % de vos demandes et de vos critiques, mais la critique est importante dans un débat démocratique.

M. Petya Obolensky (PTB).- On oppose souvent les travailleurs, les bénéficiaires, les travailleurs des administrations, alors que ce sont aussi les victimes du cadre que je dénonce.

Cette situation doit, bien entendu, être encadrée, mais je déplore le cadre néolibéral qui met en concurrence les associations. Lors de mon dernier poste dans l'associatif, j'ai constaté que la commune de Watermael-Boitsfort était en concurrence avec d'autres communes pour obtenir un simple terrain de basketball. C'est inadmissible que des communes doivent s'affronter pour des miettes.

Les administrations de la Commission communautaire française se plaignent, elles aussi, de cet enfer dont les responsables sont les politiques.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo).- Je suis heureux d'avoir entendu M. Carly pointer la difficulté d'appréhender ce qu'est le secteur associatif, au vu de sa diversité. À cet égard, vous avez mentionné celle du Collectif 21, notamment pour souligner les notions d'engagement et de supplément d'âme, que je trouve intéressantes. Elles constituent un bel élément du récit autour du monde associatif.

L'enjeu n'en demeure pas moins d'ouvrir le fait associatif à une structure innovante – d'où la mention d'observatoire élargi aux initiatives collectives. S'ouvrir à cette nouvelle

forme d'organisation citoyenne qui refléterait la transformation recherchée de la société, constitue une difficulté tant pour les pouvoirs publics que pour le secteur associatif institutionnalisé.

M. Willaert, mon idée n'est pas tant d'aboutir à un décret ou une ordonnance en matière d'éducation permanente à Bruxelles, pour se donner l'impression que le problème est résolu. Deux éléments du modèle de l'éducation permanente m'intéressent.

Premièrement, la dimension de coconstruction et la place accordée au secteur pour faire évoluer les politiques publiques, très présentes en Communauté française – on le constate dans l'ensemble des commissions consultatives en matière de gouvernance publique. Cet enjeu marqué en Fédération Wallonie-Bruxelles est peut-être un peu moins développé au niveau des Régions. Le second élément est la capacité de financer des structures ayant pour mission principale de contribuer à la transformation de la société. Nous avons, par exemple, eu des débats sur des associations dont la mission est d'agir de façon critique pour la transition et la transformation en matière de développement territorial : doivent-elles encore être financées ?

Au sujet du dernier élément, je ne doute pas que nous aurons encore l'occasion de discuter des enjeux des relations entre les pouvoirs publics et le monde associatif. Cela nous permettra notamment de mieux appréhender la réalité et les mises à jour de la charte à l'aune des quinze dernières années, des évolutions législatives fédérales – avec le Code des sociétés et des associations –, ou encore des évolutions européennes. Elles pourraient permettre de renforcer et d'améliorer ces relations.

Je terminerai par une question nécessitant des précisions plus concrètes et qui concerne le raffermissement de la limite entre le marchand et le non-marchand. Comment donner la garantie aux associations et aux pouvoirs publics qu'une place est donnée à l'expertise du monde associatif lorsqu'elle est pertinente ?

M. Geoffroy Carly, directeur des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMÉa Belgique).- J'en viens à quelques éléments de conclusion.

Le fait administratif a été séparé des organes politiques, suivant le cours de l'histoire. Je pense toutefois qu'il ne s'agit pas d'une réelle dépolitisation, car dépolitiser est une politique en soi ! L'administration s'est vu confier une fonction unique de gestion suivant une certaine visée politique.

La repolitiser ne serait pas en soi négatif, car cela lui redonnerait des objectifs sociétaux. Peut-être parlerions-nous d'autres sujets avec des administrations repolitisées. Bien entendu, il ne s'agirait pas de politiser les nominations, mais de s'entendre avec les administrations sur les enjeux.

M. Willaert me disait avoir brièvement travaillé avec la Commission communautaire française sur la rencontre entre administrations et associations. Le constat est que nous ne nous rencontrons jamais pour discuter de notre collaboration, si ce n'est au travers de nos dossiers. Il y a probablement là des liens à retisser entre associations et travailleurs des administrations. Si je peux parfois me montrer critique à l'égard des administrations, ce n'est certes pas pour leur reprocher une quelconque mauvaise volonté. Je déplore que nous ne nous rencontrions pas pour les bonnes raisons.

Quant à l'observatoire des libertés associatives et des initiatives citoyennes, il n'y a pas de confusion à son propos : il ne constituera pas un organe représentatif des associations, mais un organe tiers témoin de réalités. La Fondation Roi Baudoin ne partage que des réalités économiques au départ de comptes satellites de la Banque nationale de Belgique (BNB), et nous souhaitons recevoir d'autres types d'informations de la part des associations.

Nous ne voulons pas créer un organe représentatif qui consulte tous les organes consultatifs ou les fédérations pour s'alimenter, mais un organe qui est en lien avec ces dernières et qui crée une valeur ajoutée sur les constats observés. Il doit aider à structurer ou soutenir le fait associatif dans ses enjeux démocratiques et actions sur le territoire.

Au niveau européen, un statut des associations fait l'objet de discussions. Quel va-t-il être ? Comment les différents Gouvernements belges vont s'en saisir, sans se renvoyer la balle ? Il faut une discussion concertée entre les niveaux de pouvoir. Si un tel statut voit le jour, mènera-t-il à une reconfiguration du paysage associatif en Belgique francophone ? Peut-on s'appuyer dessus et y puiser des choses intéressantes ? Comment faire en sorte que cela soit

compatible avec les associations agréées ou soutenues par les pouvoirs publics et intéressant pour leur travail ?

Merci pour votre écoute, nous sommes heureux d'avoir pu vous présenter cet exposé aujourd'hui.

(Applaudissements)

CLÔTURE

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée.

La séance est levée à 15h55.

Membres du Parlement présents à la séance : Nicole Nketo Bomele, Delphine Chabbert, Ibrahim Donmez, Nadia El Yousfi, Jamal Ikazban, Véronique Jamoulle, Hasan Koyuncu, Pierre-Yves Lux, Petya Obolensky, Magali Plovie, Farida Tahar et Alain Vander Elst.

Membre du Gouvernement présente à la séance : Barbara Trachte.

